

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

GD/CJ n° 2016/ 06

Objet de la délibération :

Subvention à une association
locale
Année 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :
8/11/2016

L'an deux mille seize, le 14 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Arnaud BEAUFORT, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL.

Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir R. RAMOND
Didier PHILIPPE, pouvoir B. BONVIN
Sébastien RITTNER
Roland HAMARD, Pouvoir B. ESTAMPE

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Vu, l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distinct du vote du budget,

Dans le cadre de leur activité, les associations locales ont sollicité une aide financière.

A l'appui de cette demande, elles ont adressé un dossier complet permettant à chaque commission communale concernée de mesurer l'intérêt de leurs actions et que la municipalité peut légalement aider.

Il est proposé :

- a) – de signer la convention prévue à cet effet,
- b) – d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires
- c) – d'accorder aux associations locales figurant dans le document joint les sommes suivantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20161114-D2016_11_06-DE

Un crédit de 195 000 € est ouvert à l'article 6574 du budget primitif 2016.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016
Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Monsieur MARCHAND, Adjoint aux sports, présente à ses collègues la demande de subvention ci-après :

Dossier	ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2015	DEMANDE 2016	PROPOSITION	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
N° 62	LES P'TITES FOULEES SPARNONIENNES	1 021 €	1 200 €	480 €	480 €

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi d'une subvention municipale d'un montant de **480 €**.



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 14 novembre 2016

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20161114-D2016_11_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

